Alamy Stock Photo

Le loup sombre a été repéré sur des pièges photographiques. Son pelage inhabituel a aussitôt attiré l'attention.
État du Valais

Entre chien et loup, les hybrides sèment la zizanie

BIODIVERSITÉ Pour la première fois en Suisse, un grand canidé a été abattu parce qu'il ressemblait à un chien-loup. La loi suisse prévoit des tirs dans des cas de ce genre.

JOCELYN ROCHAT
jocelyn.rochat@lematindimanche.ch

La Suisse a ouvert un nouveau chapitre de son histoire compliquée avec les grands canidés. Pour la première fois, un animal suspecté d'être un hybride chien-loup a été abattu à la fin janvier en Valais. L'épisode témoigne de la difficulté de gérer l'arrivée de cette créature fantasmatique.

Tout commence à la fin de l'été 2021, quand un animal étonnant déclenche des pièges photographiques entre le Loetschental et le bois de Finges. «Il avait un pelage très caractéristique, plus sombre et très différent des loups gris qu'on rencontre habituellement», raconte Nicolas Bourquin, chef du Service de la chasse valaisan.

Avec son collier blanc, ce loup sombre ressemble à un tamaskan, une nouvelle espèce développée par des éleveurs canins depuis les années 1980. C'est le dernier-né d'une famille de canidés qui doivent ressembler à des loups, mais avec le côté social des chiens.

Si le loup sombre qui débarque est un hybride, ou plutôt un «individu génétiquement introgressé», il doit être abattu, comme le veut l'article 8 bis de l'ordonnance fédérale sur la chasse. «Les cantons sont responsables de retirer les hybrides pour protéger la diversité des espèces indigènes», précise Nicolas Bourquin.

Cette mesure ne s'applique pas qu'aux chiens-loups. «Il y a quelques années, en Suisse, nous avons eu le cas d'hybrides bouquetin-chèvre qui ont été abattus.» Des tirs sont également prévus pour toute espèce non indigène qui s'échappe d'un parc animalier, comme les fameux cygnes noirs, mais aussi pour les espèces invasives comme les ratons laveurs. Ces mesures ont pour objectif de protéger la diversité des espèces indigènes.»

Un mélange difficile à définir

Le chien-loup pose un problème particulier, «car les deux animaux sont des formes de la même espèce *(Canis lupus)*, qui se sont souvent croisées depuis la domestication des loups au néolithique. D'où la difficulté de définir ce qu'est un hybride chien-loup, et même de le détecter avec les techniques les plus modernes, tant les formes sont similaires», explique le spécialiste de l'UNIL Luca Fumagalli.

> **«Il y a quelques années, en Valais, nous avons eu le cas d'un hybride bouquetin-chèvre qui a été abattu.»**
>
> Nicolas Bourquin, chef du Service de la chasse valaisan

Si le loup sombre est un hybride, il pourrait menacer ce patrimoine génétique des loups qu'il s'agit de protéger. L'ordonnance prévoit donc son élimination, mais le canton prend son temps. «C'était une première en Suisse, raconte Nicolas Bourquin. Il n'y avait pas de procédure prévue pour de tels cas, donc nous avons consulté l'Office fédéral de l'environnement, le centre de monitoring des grands prédateurs (KORA) et plusieurs experts européens. Ils avaient les mêmes soupçons que nous.»

Difficulté supplémentaire: la période de reproduction approche. Et, quand un hybride débarque, la Suisse prévoit aussi l'élimination de ses descendants, donc des louveteaux. «Nous avons fait une pesée d'intérêts, explique Nicolas Bourquin. Avec une quarantaine de loups dans le canton, la survie de cette population n'était pas menacée par le prélèvement d'un seul individu.»

Le sort du loup sombre est scellé. Il est abattu à la fin janvier dans le bois de Finges. Mais, surprise, les analyses génétiques révèlent que l'animal n'est pas un hybride, ou qu'il n'y a pas eu de croisement récent chez ses ancêtres récents. Il a juste hérité d'un pelage jamais vu sur un loup italien.

Ce quiproquo pose des questions en rafales. Notamment sur la difficulté d'identifier des hybrides, mais aussi sur la procédure à suivre dans de tels cas, qui vont se répéter. Car de tels animaux sont déjà arrivés dans nos vallées.

«Ils sont rares, mais ils existent, confirme Luca Fumagalli. On les trouve en général dans des zones restreintes, notamment au nord de la Toscane, en Italie, et aussi dans certaines parties d'Europe de l'Est où il y a beaucoup de chiens errants, donc des possibilités d'hybridation avec des animaux sauvages.»

Deux hybrides sont arrivés en Suisse

Le généticien de l'UNIL a montré que, sur les 115 loups italiens identifiés dans notre pays entre 1995 et 2017, deux individus présentaient de faibles traces d'une hybridation potentielle. «La première était une louve qui s'est installée dans le val d'Anniviers et ne s'est jamais reproduite. L'autre était un mâle ayant transité en Suisse orientale, dont nous n'avons plus de nouvelles depuis presque sept ans. Il ne s'est pas reproduit non plus», précise Nicolas Bourquin.

Des biologistes transalpins, spécialisés dans l'étude des rares meutes hybrides, nous encouragent «à ne pas sous-estimer le problème». Selon ces chercheurs basés à Rome, il y a entre 30% et 50% de loups hybrides dans les meutes du nord de la Toscane. «Ce niveau élevé de mélange soulève de graves problèmes de conservation des loups dans des zones dominées par l'homme, où le risque de rencontre entre les loups et des chiens en liberté est plus important.»

Qu'en est-il dans nos forêts? «À ce stade, rien n'indique que la Suisse n'en arrive au même point, répond Luca Fumagalli. Contrairement à ce qui se passe en Italie et dans les pays de l'Est, nous n'avons pas de meutes de chiens réensauvagés qui pourraient croiser des louves.»

L'épisode du loup sombre illustre encore la difficulté qu'il y a à appliquer l'ordonnance sur la chasse qui a été écrite en 1986, dix ans avant le retour naturel du premier loup italien. Ce qui est simple en théorie se révèle très difficile sur le terrain.

Comment tester les loups?

«Il faut une analyse génétique, qui passe par la récolte d'une crotte ou un échantillon de salive, ou alors par une biopsie, explique Nicolas Bourquin. Mais, dans ce cas, il faut endormir l'animal, donc le tirer avec un fusil hypodermique à moins de trente mètres, et envoyer l'échantillon au laboratoire. Cette opération est très difficile à réaliser, et après, on fait quoi? On relâche le loup au risque de le voir s'échapper? Où on le garde en captivité en attendant les résultats? La seule solution serait de l'équiper d'un collier émetteur pour pouvoir le localiser, le cas échéant.»

Autre question sans réponse: que se passe-t-il si on laisse des hybrides se développer? Les animaux vont-ils hériter de la sociabilité du papa chien, où du côté sauvage de maman louve? Vont-ils approcher plus facilement des humains? «À l'heure actuelle, personne n'a aucune idée de l'impact d'une telle hybridation, et aucune modification du comportement n'a jamais été démontrée, répond Luca Fumagalli, mais, si l'hybridation des chiens avec la petite population de loups sauvages est massive et continue, il y a un risque que cela fasse disparaître les loups en tant que tels.»

Publicité

Contrôle qualité